

LE REGROUPEMENT DES GESTIONNAIRES ET COPROPRIÉTAIRES DU QUÉBEC

L'utilité d'être membre

L'adhésion au RGCQ donne accès au plus grand réseau qui regroupe les meilleures ressources du domaine de la copropriété divisée au Québec.

Le RGCQ est en lien direct avec le Conseil de la Copropriété du Québec (CCQ). Composé d'avocats et de notaires, ce groupe réunit les plus grands juristes de la copropriété au Québec. Les publications des membres du CCQ font autorité dans le domaine, les auteurs sont régulièrement cités par les tribunaux.

Le RGCQ offre un réseau de gestionnaires et de firmes de gestion qualifiées qui sont en mesure de prendre efficacement les intérêts des syndicats de copropriété.

Le RGCQ facilite l'accès à un réseau de professionnels et de fournisseurs de biens et services engagés dans la promotion de la saine gestion du patrimoine des copropriétaires du Québec.

Un syndicat membre ou un copropriétaire membre aura accès :

- À des conseils judiciaires par téléphone, par internet ou autres.
- À des rencontres d'information pour les membres.
- À des programmes de formation sur mesure pour les copropriétaires ou les conseils d'administration.
- À des cliniques/conférences/débats sur différents thèmes reliés à la copropriété : la conservation et l'entretien de l'immeuble, la gestion du fonds de prévoyance, la gestion des projets de réparations majeures et de remplacement des parties communes, les obligations du syndicat et des copropriétaires et de l'application de la déclaration de copropriété, les relations entre les copropriétaires et le syndicat etc.
- Cinq (5) billets gratuits pour assister au Salon de la copropriété tenu annuellement au Palais des congrès de Montréal.
- À différentes sources de documentation.
- À la principale publication du RGCQ, le bulletin CondoLiaison, rédigé par nos experts.